

# La nouvelle approche de l'achat public dans les EPCSCP



Des seuils et des procédures  
internes pour une concurrence  
adéquate

# Pourquoi des seuils et des procédures internes ?



- ⌘ Cette réflexion s'inscrit dans le contexte de **réforme** du Code :
  - ⊞ qui modifie les seuils existants
  - ⊞ qui fait disparaître la notion de marché sans formalités préalables
  - ⊞ qui indique qu'en dessous de certains seuils :
- ⌘ c'est l'Établissement qui **adopte** ses **procédures d'achat**.
- ⌘ Le code évoque une **procédure adaptée**, à comparer au droit européen qui utilise le terme de **publicité adéquate**
- ⌘ En définitive, on est dans une logique d'**internalisation des contraintes**.

# Tableau des seuils

Seuils	Fournitures et Services	Travaux
0	Sans formalités préalables Art. 26	
1 500 € (Art.72.4)	Procédure adaptée Publicité adaptée	
Petits lots (Art.27) 80 000 90 000 €	Publicité réglementée BOAMP, JAL, Pub. Spé.	
Art. 28 155 000 €	Procédure adaptée	
240 000 €	<b>Procédure</b> - Appel d'offres (Art. 33) ou (sous conditions) - Procédure allégée (Art. 30) - Négocié (Art. 35) - Dialogue compétitif (Art. 36)  <b>Publicité</b> BOAMP et JOUE (Art. 40.II) Avis de préinformation (Art. 39)	Concours obligatoire pour les marchés de maîtrise d'œuvre
750 000 €		<b>Procédure</b> - Appel d'offres (Art. 33) ou (sous conditions) - Négocié (Art. 35) - Dialogue compétitif (Art. 36)  <b>Publicité</b> BOAMP JAL ou Pub. Spéc. (Art. 40.II)  Avis de préinformation (Art. 39)
6 200 000 €		Avis de préinformation (Art. 39)
au delà		<b>Publicité</b> BOAMP et JOUE
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="width: 20px; height: 10px; background-color: #e0ffff; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> <span>Des seuils et des procédures internes</span> </div>		

# Comment aborder la problématique de la procédure adaptée ?



⌘ Définir les données qui s'imposent à l'Établissement

# Les données en matière d 'achat public



⌘ Les données objectives

⌘ Les données subjectives

# Les données objectives



- ⌘ Le respect des principes fondamentaux  
(Art.1 du Code des marchés publics)
- ⌘ Le droit applicable à l'achat public
- ⌘ La gestion du risque

# Le respect des principes fondamentaux



- ⌘ Transparence
- ⌘ Mise en concurrence
- ⌘ Accès libre à la commande publique
- ⌘ Egalité de traitement des entreprises
- ⌘ Efficacité de la commande publique
- ⌘ Responsabilité de la personne publique

# Le droit applicable à l'achat public

⌘ Le code des marchés publics (Réforme)

⌘ Autres branches du droit concernées :

- ☒ Droit communautaire
- ☒ Droit constitutionnel
- ☒ Droit de la concurrence
- ☒ Droit de la comptabilité public/Droit budgétaire
- ☒ Droit pénal
- ☒ Droit du travail
- ☒ Droit de l'urbanisme et de la construction
- ☒ Droit du contentieux administratif



# La gestion des risques<sup>(1/2)</sup>

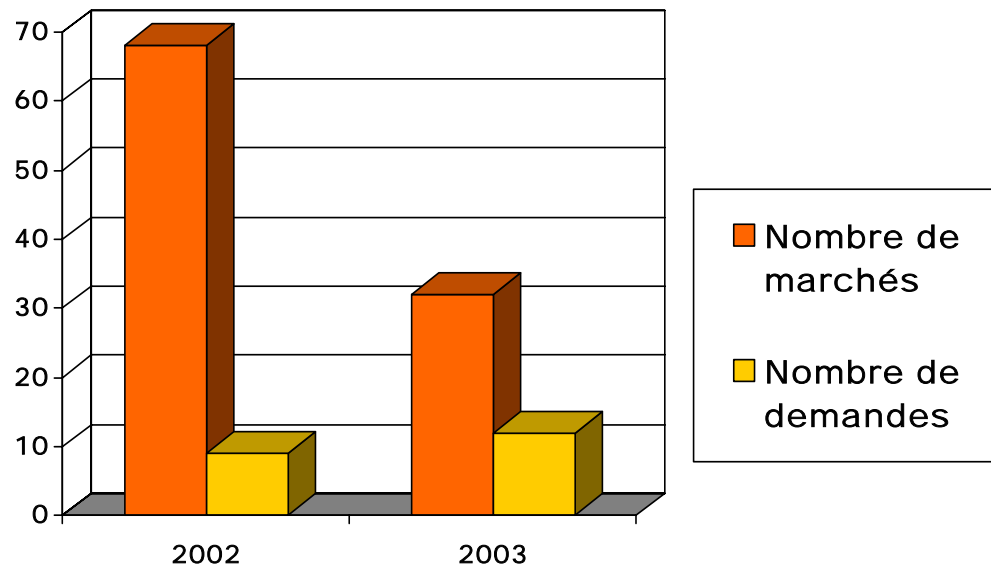
## ⌘ Procédure sanctionnée par le juge administratif

⊗ tout achat public est un contrat public (Loi Murcef) :  
compétence du juge administratif

⊗ Risque contentieux :

- contentieux de l'annulation (procédure inadaptée ou carence dans l'obligation de publicité)
- recours en indemnisation
- Référé

⊗ Art. 76 :



# La gestion des risques (2/2)

## ⌘ Condamnation pour délit de favoritisme

- ⊗ Art. 432-14 du Code pénal : délit d 'octroi d 'avantages injustifiés.
- ⊗ Est puni de 2 ans d 'emprisonnement et 200 000 francs d 'amende le fait de « procurer ou de tenter de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d 'accès et l 'égalité des candidats dans les marchés publics ».

# Les données subjectives

⌘ Les éléments de contexte propres à l'Établissement :


- ☒ contexte historique
- ☒ organisation
- ☒ fonctionnement
- ☒ perception de l'achat public, aversion des procédures
- ☒ indépendance et autonomie
- ☒ efficacité (fonctionnement, enseignement, recherche)

# La perception des marchés publics par la communauté universitaire



- ⌘ Contrainte excessive de la procédure
- ⌘ impossibilité de choisir un fournisseur (connu, spécifique,...)
- ⌘ délai long
- ⌘ procédure «juridique » alors que l'on s'adresse à des enseignants-chercheurs
- ⌘ méconnaissance des engagements contractuels découlant des pièces d'un marché public

# Les souhaits généralement exprimés par la communauté universitaire



- ⌘ Le moins de lourdeur possible
- ⌘ Le moins de contraintes possible
- ⌘ Efficacité et rapidité de l'achat public

## Un bon achat public :



- ⌘ meilleur rapport qualité/prix dans le cadre dans le respect des règles de l'achat public
- ⌘ un achat rapide, répondant à des besoins précis et immédiats, permettant de tenir compte des disponibilités budgétaires...
- ⌘ un achat parfaitement sécurisé
- ⌘ selon des modalités qui recueillent l'adhésion de la communauté universitaire

## L 'objectif à viser



- ⌘ Trouver une juste conciliation entre les contraintes objectives et les souhaits exprimés par la communauté universitaire

# Comment définir et construire des procédures adaptées ?



- ⌘ En-deçà des seuils obligatoires, il est possible (et/ou impératif) de :
- ⌘ Définir des seuils intermédiaires pertinents
- ⌘ Définir des procédures adaptées
- ⌘ Définir les règles de publicité adéquates
- ⌘ Assurer l'après-achat



# L 'examen de la situation de l 'Établissement :

L 'existant sert de base de travail pour la préparation de la mise en œuvre des dispositions du nouveau code

- ⌘ Examen de la situation actuelle en matière de répartition des achats (Répartition hors marchés et « in » marchés)
  - ☒☞ Avantage : permet de dédramatiser l 'achat public et faire émerger les marges de « liberté » dont disposent les acheteurs
- ⌘ Analyse du montant moyen des mandats (à rapporter à l 'appréciation des seuils des marchés publics) et leur dispersion par tranches de valeur
- ⌘ Analyse de la répartition des dépenses par code produit et par unité budgétaire (autre utilité : définition des PRM)

# Examen de la situation au travers des mandats

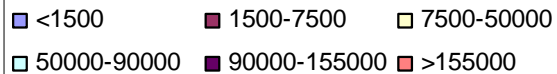
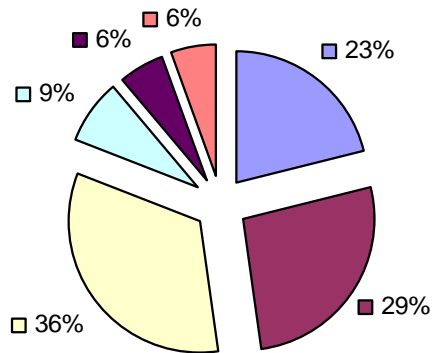


⌘ Les mandats de classe 2

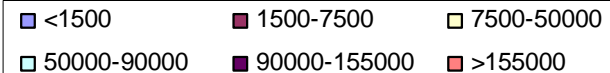
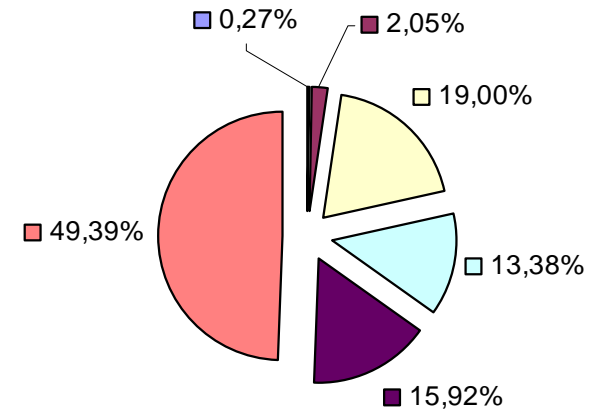
⌘ Les mandats de classe 6

# Examen au travers de l'utilisation des codes-produit

Répartition des codes-produits par tranches de valeurs



Répartition des volumes de dépenses par tranches de valeurs



# Examen au travers de l'utilisation des codes-produit



- ⌘ Tableau récapitulatif des dépenses par codes-produit

# Examen des seuils et des procédures internes



⌘ Tableau théorique des procédures adaptées

⌘ Tableau croisé : dépenses - procédures